

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal /Session ordinaire**  
**Séance du 10 juillet 2020**

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	10				
Nombre de membres représentés :	5				
Votants =	15	Exprimés =	15	Oui =	15
				Non =	0
				Absentions=	0

**N° 47 – 07/2020 :**  
**Nouvelle Election des représentants du Conseil  
Municipal au sein du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Mexant se sont réunis dans la salle Polyvalente sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 04 juillet 2020, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents:** Patrick BORDAS, Maire  
Eric DUPAS, Catherine VIERS, Patrick THOMAS, Maires-Adjoints,  
Alain DELAGE, Pascal DAUBERNARD, Murielle BEYTOUT, Patrick MERCIER,  
Stéphanie CHASSING, Matthieu ANTIGNAC, Conseillers Municipaux.

**Etaient absentes et excusées :** Joëlle BLOYER, Mariane VAREILLE, Nadine BRISSAUD, Chloé SORIN, Gaëlle MAURY.

**Pouvoirs ont été donnés :** par Joëlle BLOYER à Patrick BORDAS, Mariane VAREILLE à Alain DELAGE, Nadine BRISSAUD à Eric DUPAS, Chloé SORIN à Patrick THOMAS, Gaëlle MAURY à Stéphanie CHASSING.

**Secrétaire de Séance :** Eric DUPAS

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier en date du 18 juin 2020 émanant de Mme Stéphanie CHASSING, M. Matthieu ANTIGNAC et Mme Gaëlle MAURY, élus de la Liste « SAINT-MEXANT 2020 : UNE EQUIPE AU SERVICE DE TOUS », par lequel ces derniers lui demandent de remettre au vote la composition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) invoquant le fait qu'ils considèrent ne pas avoir été sollicités clairement pour le dépôt d'une liste lors de l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS qui s'est déroulée lors de la séance du 30 mai 2020.

M. le Maire regrette qu'aucune remarque n'ait été formulée en ce sens lors de la séance du 30 mai dernier concernant ce point ;il propose cependant à l'assemblée d'accéder à cette requête par le retrait de la délibération n° 16-05/2020 et la remise au vote de la composition du CCAS pour ce qui concerne les représentants du Conseil Municipal.

Il rappelle à l'assemblée que les membres élus par le Conseil Municipal et les membres nommés par le Maire composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Les articles R 123-7 et suivants et L 123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La délibération du Conseil Municipal n° 15 – 05/2020 du 30 mai 2020 fixe à quatre le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration.

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,  
le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

➔ de procéder au retrait de la délibération n° 16-05/2020 du 30 mai 2020 relative à l'élection de membres du CCAS,

➔ de procéder à une nouvelle élection de ses représentants au sein du Conseil d'Administration.

**Après appel de candidatures,**

**• 2 listes de candidats ont été déposées :**

- **Liste 1 : BLOYER Joëlle :**

- ✚ Mme BLOYER Joëlle
- ✚ Mme VAREILLE Mariane
- ✚ Mme BRISSAUD Nadine
- ✚ Mme BEYTOUT Murielle

- **Liste 2 : CHASSING Stéphanie :**

- ✚ Mme CHASSING Stéphanie
- ✚ M. Matthieu ANTIGNAC

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants	=	15
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	=	15
- A déduire (bulletins blancs)	=	0
- Nombre de suffrages exprimés	=	15

**Ont obtenu :      Liste BLOYER Joëlle :      12 voix**  
**Liste CHASSING Stéphanie : 3 voix**

**Sont élus membres du Conseil d'Administration du CCAS :**

- **Mme BLOYER Joëlle                    =      12 voix**
- **Mme VAREILLE Mariane            =      12 voix**
- **Mme BRISSAUD Nadine            =      12 voix**
- **Mme CHASSING Stéphanie        =      3 voix**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme.

**Patrick BORDAS,**  
**Maire.**